

# Déclaration d'accident à la FFCT

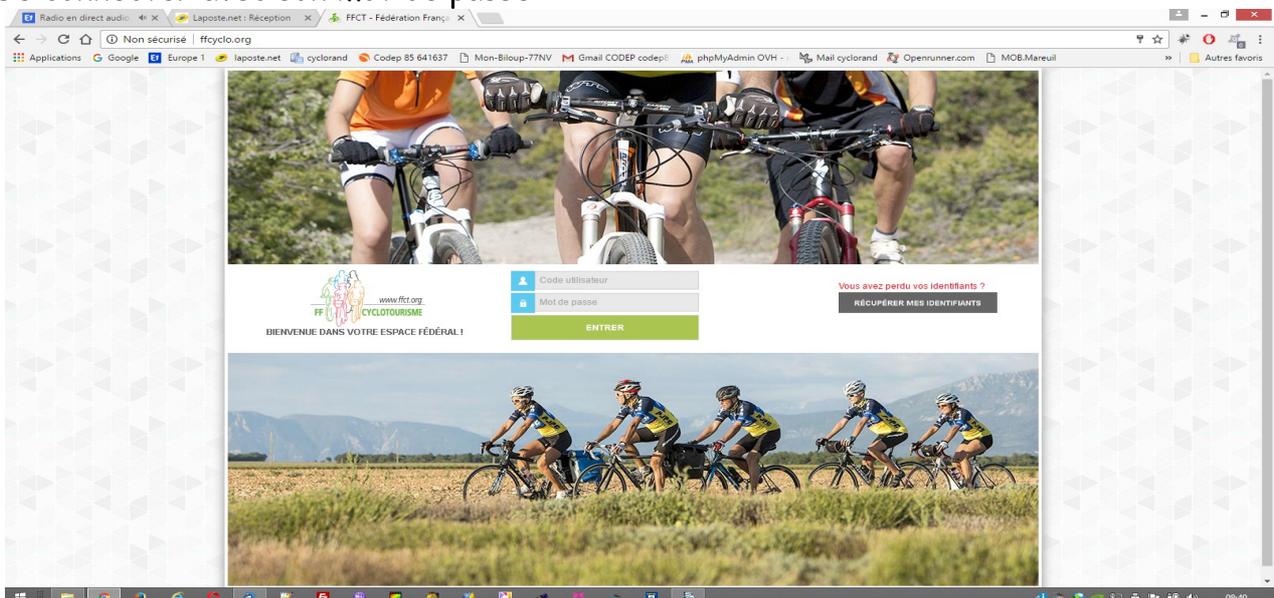
Cette notice a pour but de vous aider à déclarer un accident à la FFCT, 3 cas se présentent:

- 1- Le licencié déclare son accident (méthode à privilégier)
- 2- Le licencié accidenté est dans l'impossibilité de déclarer son accident (hospitalisé, décès,,)
- 3- Déclaration d'accident d'un non licencié (accidenté lors de l'organisation d'une randonnée par exemple)

Nota: Certaines parties de la copie des images du site FFCT ont été blanchies pour protéger l'identité du licencié lors de la rédaction de ce document

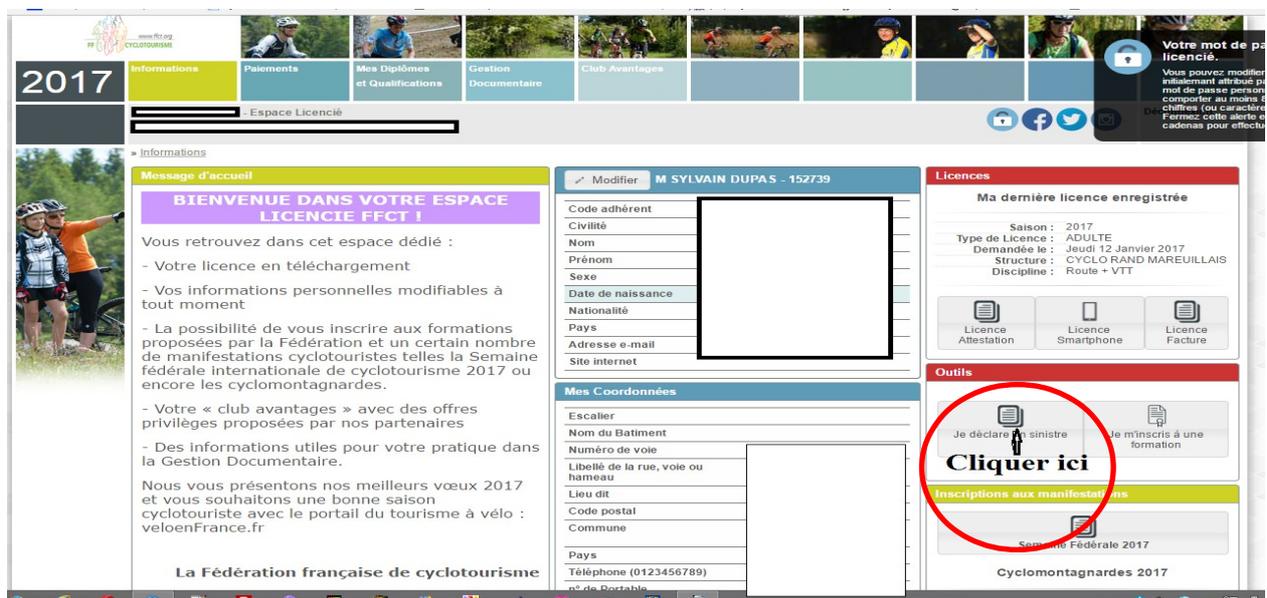
## 1 - Le licencié déclare son accident (méthode à privilégier)

Se connecter avec son mot de passe



Si vous avez perdu vos identifiants, cliquer sur "récupérer mes identifiants"

Cliquer sur "je déclare un sinistre"



## Déclaration d'accident Fédération française de Cyclotourisme

<b>Identité du blessé</b>		<b>Circonstances de l'accident</b>		
<b>Nom de famille*</b>	<b>Prénom*</b>	<b>Date*</b> jj/mm/aaaa	<b>Code postal*</b> Code postal	<b>Ville*</b> Ville
<b>Adresse*</b>		<b>Pays*</b> FRANCE		
<b>Code postal*</b>	<b>Ville*</b>	<b>Déclaration circonstanciée de l'accident*</b> Déclaration circonstanciée de l'accident		
<b>Numéro de téléphone*</b>	<b>Adresse e-mail*</b>	<b>Nom et adresse des témoins</b> Nom et adresse des témoins		
<b>Date de naissance*</b>	<b>Sexe du blessé*</b>	<b>Décès de la victime*</b> <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui		
<b>Régime de prévoyance</b>		<b>Constat ou PV*</b> <input type="radio"/> Aucun <input type="radio"/> Police/Gendarmerie <input type="radio"/> Constat amiable/Autre		
<b>Le blessé bénéficie-t-il d'une sécurité sociale ?*</b> <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui		<b>Existe-t-il un tiers impliqué*</b>		
<b>Le blessé bénéficie-t-il d'une mutuelle ?*</b> <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui				

Le document est prérempli

- Vous documentez toutes les pages et toutes les cases demandées, si vous ne les avez pas toutes documentées, vous ne pourrez pas valider votre déclaration,
- Vous pouvez imprimer chaque page pour avoir une trace papier

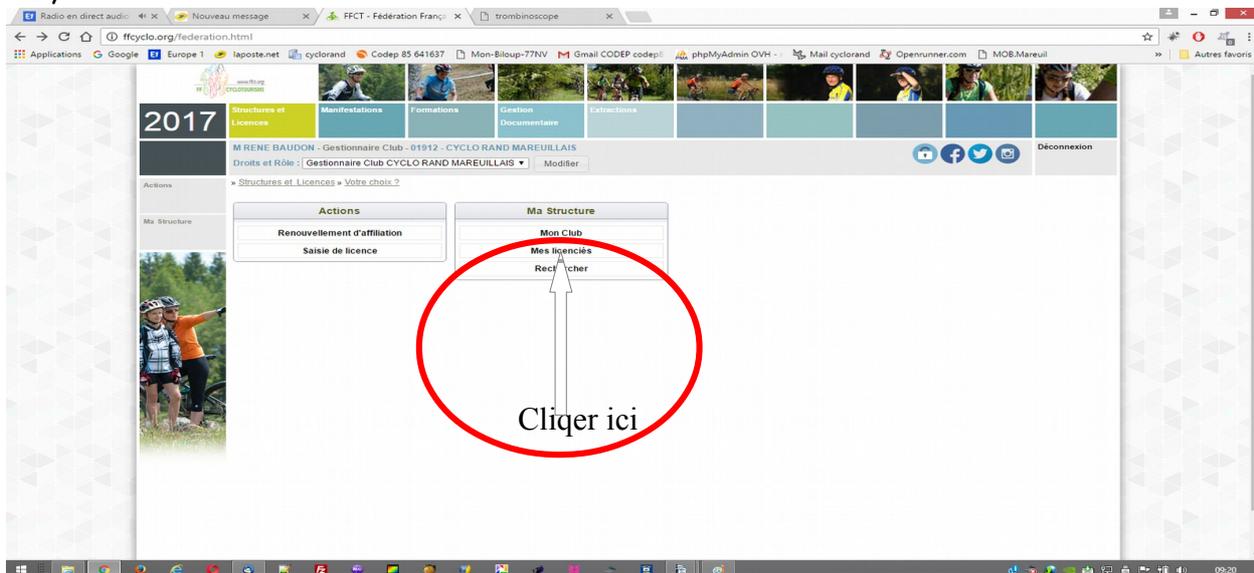
Lorsque vous avez validé, un N° d'enregistrement s'affiche,

Vous envoyez un mail, avec ce N° d'enregistrement, à votre délégué sécurité et à Léon Planchet : [leon.planchet@orange.fr](mailto:leon.planchet@orange.fr)

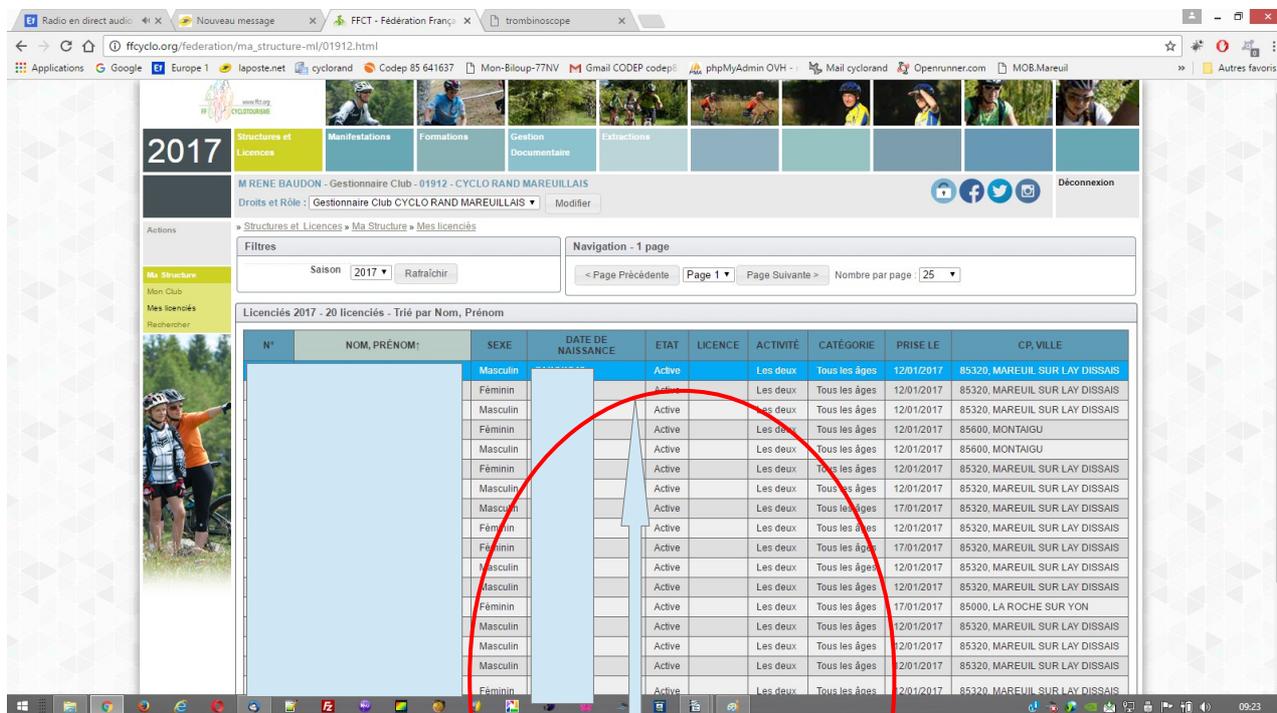
## - 2 Le licencié accidenté est dans l'impossibilité de déclarer son accident (hospitalisé, décès,...)

C'est le délégué sécurité ou le président qui effectue cette déclaration.

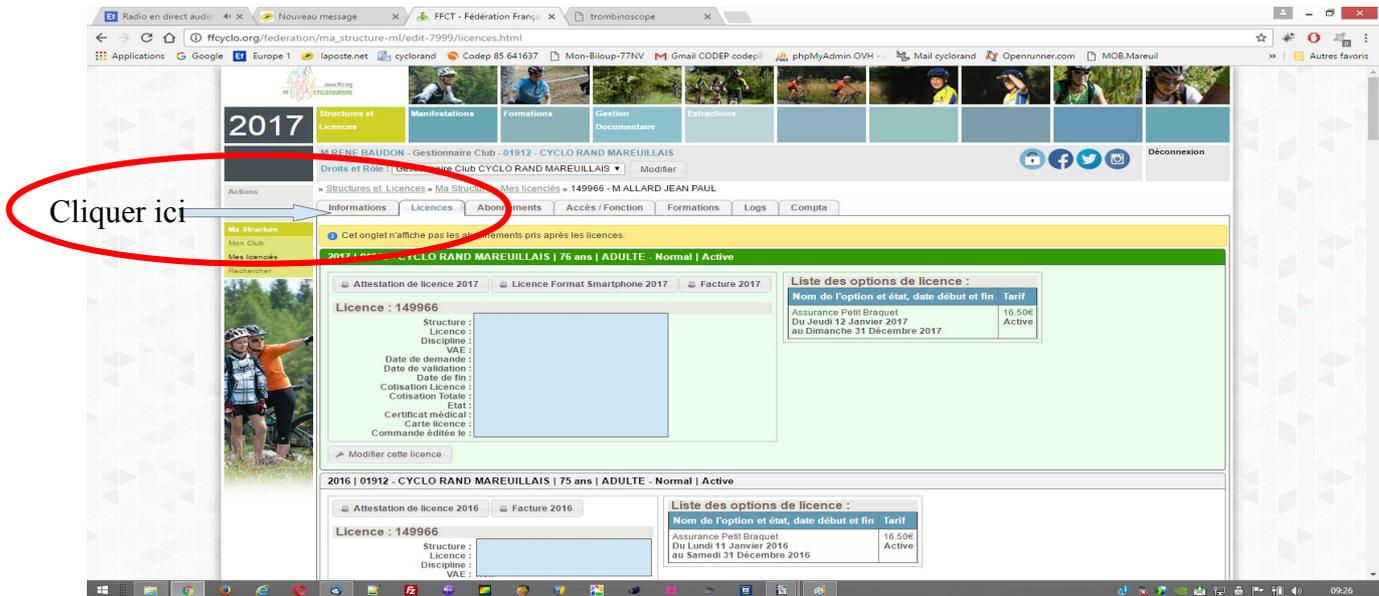
Le président ou le délégué sécurité se connecte avec l'identifiant et mot de passe du club,



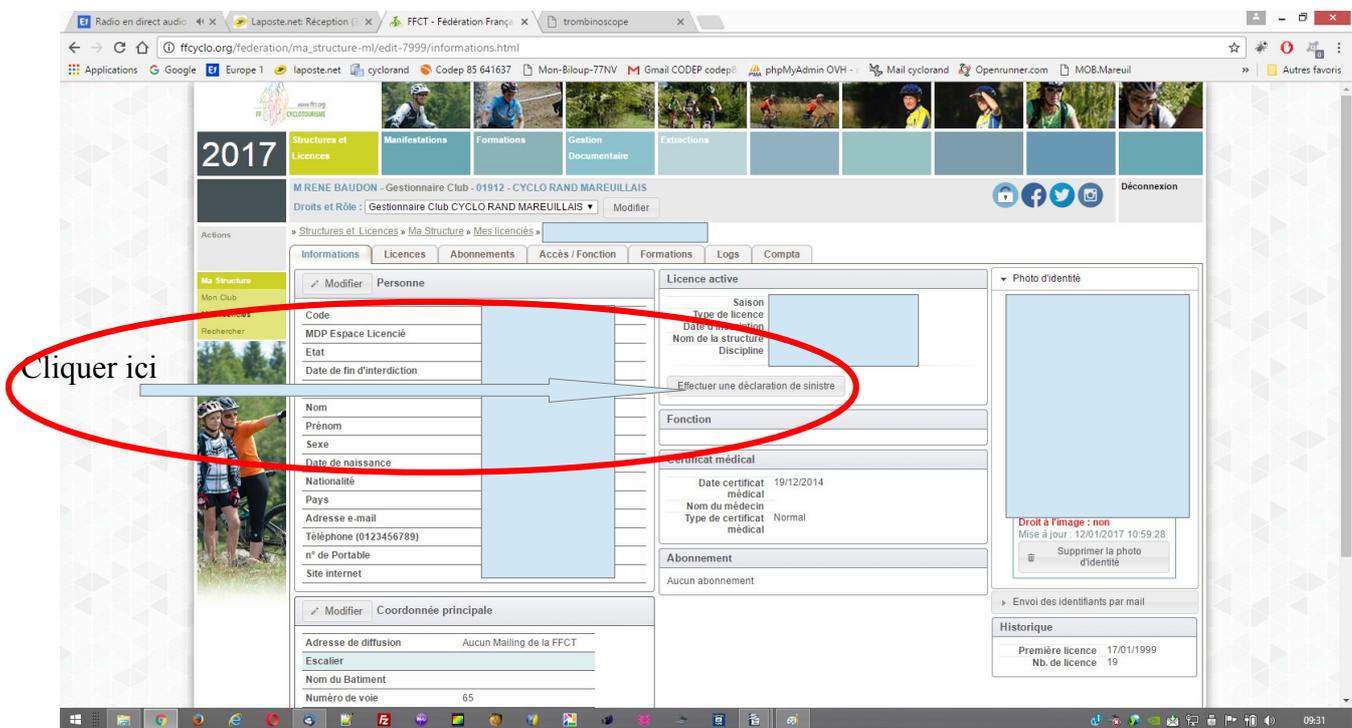
Cliquer sur mes licenciés



Cliquez sur le licencié concerné



Cliquer sur information



Cliquer sur "effectuer une déclaration de sinistre"

La suite est identique au 1:

### **- 3 Déclaration d'accident d'un non licencié**

Procédure fournie par Jacques Vagner de la FFCT

pour un non licencié (NL) c'est au club à faire la déclaration.

Pour cela soit le président soit le trésorier entre sur le site avec ses identifiants, (structures et licences, mon club, licenciés et choisit son propre nom) et va sur l'onglet information.

On clique alors sur "faire une déclaration d'accident".

En fait le gestionnaire du club fait comme s'il faisait une déclaration pour lui même, mais **dans la saisie il remplace ses informations propres par celles de l'accidenté.**

On est alors dans la rubrique "information sur l'assuré" qui est l'accidenté.

Il faut ne pas toucher à la partie de droite identifiant le club.

Il faut remplacer dans la partie gauche les données personnelles du président ou trésorier par celles

de l'accidenté en déclinquant les indications numéro de licence, etc...

Il faut cliquer l'indication 'non licencié'.

On renseigne ensuite les pages suivantes : description de l'accident, tiers et témoignages, validation, confirmation.

On peut imprimer chaque page renseignée avant de passer à la suivante.

Ensuite c'est le NL qui recevra les courriers de l'assurance avec un numéro de dossier et une demande de documents complémentaires